

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Caplan

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté, à sa réunion 2 décembre 2024, le Règlement numéro 341-2024;

QUE ce règlement a pour objets et conséquences de **modifier le règlement 321-2023 sur la gestion contractuelle**

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

(sous réserve de son approbation)

François Bouchard

François Bouchard
Directeur général et greffier-trésorier
3 décembre 2024